



## Litige sur la propriété d'un aéronef

Par **altaos**, le **15/08/2014 à 18:37**

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il est possible de dénoncer un formulaire de cession (en l'occurrence : un aéronef) établi dans un état de dépression attesté par un médecin.

Merci de vos réponses.

Par **Lag0**, le **15/08/2014 à 18:45**

Bonjour,

La cession a t-elle lésé quelqu'un ? Est-ce une vente ? Le prix payé est-il sous-évalué ?

Par **altaos**, le **16/08/2014 à 11:27**

bonjour

la cession n'a lésé que moi-même

ce n'est pas une vente mais une donation ;maintenant

je m'en mords les doigts y a t-il un recours possible?

MERCI

Par **aguesseau**, le **16/08/2014** à **12:57**

bjr,

comme disent les enfants, donner c'est donner, reprendre c'est voler.

il faudrait prouver qu'au moment de la rédaction de l'acte de cession, vous n'étiez pas saine d'esprit.

n'étant pas médecin, je ne suis pas sur qu'un état dépressif signifie automatiquement ne plus être sain d'esprit.

en outre une donation doit être établi par acte notarié et le notaire doit s'assurer de l'efficacité de son acte.

cdt